

12 juillet 2005

N° 2005 – 0042

## SPOREVER

### Modifications des conditions de l'opération

- Admission des actions de la société sur Alternext le 18 juillet 2005
- Révocabilité des ordres transmis jusqu'au 12 juillet 2005,
- Diffusion des titres dans le public dans le cadre d'un placement jusqu'au 18 juillet 2005 12 heures et d'une OPO jusqu'au 15 juillet 2005
- Début des négociations sur Alternext le 18 juillet 2005

### I - NOUVELLES MODALITES DE DIFFUSION DES TITRES DANS LE PUBLIC

878 183 actions (hors exercice de la clause d'extension) seront mises à la disposition du public et diffusées dans le cadre d'un placement et d'une offre à prix ouvert. Ces actions proviendront d'une part, d'une augmentation de capital autorisée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2005 pour 118 739 titres à réaliser dans le cadre de l'introduction et qui a été décidée par le conseil d'administration des 28 juin et 12 juillet 2005 et d'une autre part d'une cession de 759 444 actions. Il est prévu que l'émission des actions nouvelles fasse l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L 225 145 qui sera signée au plus tard le jour de la fixation du prix.

- Date de première cotation : 18 juillet 2005
- Procédure d'introduction : placement global + OPO
- Nombre de titres diffusés dans le public : 878 183 actions

### Conditions communes au placement global et à l'OPO

- Fourchette de prix indicative **14.25 euros et 15 euros**
- Le cours coté sera fixé à l'issue de l'Offre et tiendra compte de la demande exprimée dans le placement. Le prix du placement et de l'OPO sera identique. Il sera fixé le 18 juillet 2005 postérieurement à la centralisation de l'OPO et devrait être publié dans une notice de ce même jour. Il est précisé que le prix définitif pourra être fixé en dehors de la fourchette indiquée ci-dessus.

#### 1) Caractéristiques du Placement Global

- 789 474 actions
- Durée du placement : Jusqu'au 18 juillet 2005 à 12 heures
- Responsable du placement : SG Corporate et Investment Banking

#### 2) Caractéristiques de l'OPO

- Nombre d'actions offertes : 87 718 actions (10% de l'opération avant exercice de la clause d'extension) si la demande à l'OPO le permet.
- Durée de l'offre : jusqu'au 15 juillet 2005 à 17 heures.

Libellé et transmission des ordres :

### REVOCABILITE DES ORDRES

Les donneurs d'ordre qui souhaitent révoquer les ordres transmis jusqu'au 12 juillet 2005 inclus dans le cadre de l'OPO le feront auprès des intermédiaires qui ont reçu leurs ordres initiaux. Du 13 juillet au 15 juillet à 17h, de nouveaux ordres

irrévocables pourront être transmis par les clients.

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat au plus tard le 15 juillet à 17h aux intermédiaires financiers. Leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation soit le 18 juillet 2005. Les ordres sont exprimés en **nombre d'actions demandées. Les ordres devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO. En conséquence, les ordres d'achat de la clientèle transmis au préalable, c'est à dire jusqu'au 12 juillet 2005 inclus sont révocables jusqu'au 15 juillet 2005 avant 17h.**

En application de l'article P 1.2.16 des règles d'organisation et de fonctionnement d'Euronext Paris, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 100 titres inclus.
- Fraction d'ordre A2 : supérieure à 100 actions.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 18 juillet 2005 à 10h00, au plus tard, les membres du marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (n° 01 49 27 16 00 ) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les Fractions d'ordres A1 et A2.

Résultat de l'OPO : le résultat de l'OPO fera l'objet d'une notice publiée le 18 juillet 2005, précisant notamment le prix et le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux ordres ainsi que les conditions dans lesquelles se poursuivront les négociations sur Alternext à compter du 19 juillet 2005.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : Les opérations de règlement-livraison des négociations du 18 juillet 2005 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT +, entre d'une part PAREL (code affilié 528 adhérent 00101) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 21 juillet 2005. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 20 juillet 2005 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 18 juillet 2005.

**Il est précisé que le calendrier communiqué dans la présente notice est indicatif. Il pourra donc faire l'objet de modifications qui seront communiquées dans une nouvelle notice.**

**Il est précisé que l'émission des actions nouvelles fait l'objet d'une garantie de bonne fin telle que décrite dans l'article L225-145 du Code de Commerce.**

### III - OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES

<u>Listing Sponsor</u> :	Société Générale
<u>Etablissement en charge du Placement</u>	Société Générale
<u>Désignation de la société</u> :	SPOREVER
<u>Service des titres et service financier</u> :	Société Générale GSSI/GIS
<u>Cotation</u>	Dès le 19 juillet 2005, les actions SPOREVER seront négociées sur Alternext, groupe de cotation E1 Les actions SPOREVER seront admises dans la filière Bourse Relit dès le 19 juillet 2005
<u>Code mnémorique</u>	ALSP0
<u>Code ISIN</u>	: FR0010213215
<u>Secteur d'activité FTSE</u> :	545 Media Agencies

**Il est précisé que les opérations effectuées sur le marché Alternext (en dehors ou dans le carnet central) ne seront ni compensées, ni garanties. Les actions seront admises dans la filière Bourse relit dès le 19 juillet 2005.**

NOTA :

Conformément aux dispositions de l'article 980 bis du CGI et du décret n°2005-314 de mars 2005, les négociations réalisées sur la société SPOREVER sur le marché Alternext ne sont pas soumises à l'impôt de bourse. Il appartiendra donc aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées sur SPOREVER que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

Le prospectus a reçu de l'AMF le visa n° 05-616 en date du 30 juin 2005, assorti de l'avertissement suivant  
L'Autorité des marchés financiers attire l'attention du public sur les éléments suivants:

La société ne prévoit pas de distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2005 ;

Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites aux paragraphes 1.6. et 3.1.10.3.. De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'appel public à l'épargne. ». Un complément au prospectus simplifié a été visé par l'AMF sous le n 05- 633 du 12 juillet 2005 .

Modèle d'état récapitulatif à utiliser  
par les membres du marché

Document à adresser à EURONEXT PARIS SA  
**Le 18 juillet 2005 à 10 heures au plus tard**

par télécopie au n° : 01 49 27 16 00

**OPO DES ACTIONS SPOREVER**

Membre dépositaire ..... affilié Euroclear France n° .....

Adresse.....

Nom de la personne responsable ..... N° de téléphone .....

Décomposition des ordres d'achat	Nombre d'ordres	Nombre de titres
Fraction d'ordre A 1: entre 1 et 100 titres inclus		
Fraction d'ordre A2 Fraction de l'ordre portant sur une quantité de titres supérieure à 100 titres		

- 
- un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
  - s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

July 12st, 2005

N° 2005 – 0042

## SPOREVER

### NEW TERMS AND CONDITIONS OF THE OFFER

- Admission of shares of the Company on Alternext on 18 July 2005
- Revocability of orders transmitted until July 12<sup>th</sup>, 2005
- Offering of shares to the public in a global placement until 18 July 12 h and an Open-Price Offer until 15 July 2005.17 h
- Listing and first quotation of shares on 18 July 2005

#### I - NEW TERMS AND CONDITIONS OF THE OFFER (OPO and Placement).

For the listing on Alternext, 878 183 shares will be offered to the public as part of a global placement and an open-price offer (OPO). The shares will be obtained from the issue of a maximum of 118 739 shares as part of a capital increase permitted by the general meeting on June 27<sup>th</sup>, 2005 and to be realised with the listing and decided by the board of directors on June 28<sup>th</sup> and July 12, 2005 and from the selling of 759 444 existing shares

- Date of first listing 18 July 2005
- Listing procedure Global placement + OPO.
- Number of shares offered 878 183 actions

#### Conditions applying to both global placement and OPO

- Indicative price range : **EUR 14, 25 – EUR 15**
- The first share price will be set at the end of the OPO and will take account of the demand expressed in the global placement. The prices of the global placement and the OPO are the same. The definitive price will be set on July 18<sup>th</sup>, 2005 after centralisation of the OPO and should be published by Euronext Paris in a notice that same day. The final share price may be set outside the aforementioned range.

#### 1) The placement

- Number of shares **789 474 shares**
- Period of the Placement Until 18 July , 2005 (12:00)
- Underwriters SG Corporate et Investment Banking

#### 2) The OPO

- Number of shares in the OPO 87 718 shares if demand in the opo allows it,
- Period of the OPO Until 15 July 2005 ( 17 00) inclusive.

Order types and transmission :

#### REVOCABILITY OF THE ORDERS

**Therefore, orders issued in the OPO until July 12<sup>th</sup>, 2005 inclusive will be revocable until July 15<sup>th</sup>, 2005 inclusive.**

Clients will send their purchase orders to the intermediaries **by 17:00 on July 15<sup>th</sup>, 2005**. Orders issued in the OPO will be, even in the events of reduction, irrevocable and their validity will be July 18<sup>th</sup>, 2005. Clients wanting to cancel orders given in the Open Price Offer and transmitted until July 12<sup>th</sup>, 2005 inclusive will contact intermediaries which have received their initial orders. From July 13<sup>th</sup> to 17:00 July 15<sup>th</sup>, 2005 (17 00) inclusive, clients can give new irrevocable purchase orders.

Purchase orders of more than 100 shares issued under the OPO can be divided in two categories :

- A1 order portion : 1-100 shares inclusive
- A2 order portion : more than 100 shares

Purchase orders placed will be valid on July 18, 2005 only. **Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.**

Intermediaries shall send their purchase orders to the market member(s) of their choice.

By 10:00 on July 18th, 2005, market members shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01 49 27 16 00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in annex. The report should break down the number of orders and shares requested for A1 and A2 order portions using the model given in annex.

Result of the OPO : the result of the OPO will be given in a notice that should be published by Euronext Paris on July 18, 2005. This notice will specify the price and any scale-back rates that may have been applied to fractions of orders and the trading conditions for 19<sup>th</sup> July 2005.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO : settlement/delivery of July 18th ,2005 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between PAREL (code affiliate 528 and adherent 00101), and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on July 21<sup>th</sup>, 2005. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 on 20 July, 2005. The trading day on instructions will be 18 July, 2005.

**The schedule contained in this notice is provisional. It may therefore be subject to changes which will be announced in a new notice by Euronext Paris.**

### III- TECHNICAL AND OTHER COMMENTS.

<u>Listing advisor</u> :	Société Générale
<u>Broker</u> :	Société Générale
<u>Company name</u> :	SPOREVER
<u>Securities and financial services</u> :	Société Générale GSSI/GIS
<u>Listing</u> :	As of July 19 <sup>h</sup> , 2005, SPOREVER will be traded on Alternext, trading category E1.
<u>Symbol</u>	ALSPO
<u>ISIN Code</u>	FR0010213215
<u>FTSE sector</u> :	545 Media Agencies

NOTA - According to the article 980 bis of CGI and decree n°2005-314 dated march 25<sup>th</sup>, 2005, the Stock Exchange tax will not be collected concerning Alternext negotiations on SPOREVER.

The simplified prospectus which received visa n° 05-616 dated June 30<sup>th</sup>, 2005 was registered by the Autorité des Marchés Financiers with the following warning: L'Autorité des marchés financiers attire l'attention du public sur les éléments suivants :  
 - La société ne prévoit pas de distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2005 ;  
 - Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites aux paragraphes 1.6. et 3.1.10.3.. De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'appel public à l'épargne. ». Un complément au prospectus simplifié a été visé par l'AMF sous le n 05- 633 du 12 juillet 2005 ;

Model form to be used by intermediaries

Fax this document to EURONEXT PARIS SA  
**By 10:00 on July 18th , 2005**  
 on 01 49 27 16 00

**OPEN PRICE OFFER FOR SPOREVER SHARES**

Member accepting orders ..... Euroclear France member n° .....

Address .....

Contact.....Telephone number....

Fax number : .....

	Number of order portions	Number of shares
A1 order portions (1-100 shares inclusive)		
A2 order portions (more than 100 shares)		

Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.